RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux de construction d'un préau et mise en accessibilité du collège de VIERZON

Date et heure limites de réception des offres :
Jeudi 17 décembre 2026 à 10H00

Département du Cher
1 place Marcel Plaisant CS n°30322
18023 BOURGES Cedex

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Travaux de construction d'un préau et mise en accessibilité du collège de VIERZON
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	12
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Définies par lot
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
1.6 - Réalisation de prestations similaires 6
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 6
2.4 - Développement durable 7
3 - Les intervenants 7
3.1 - Conduite d'opération 7
3.2 - Maîtrise d'œuvre 7
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie 7
3.4 - Contrôle technique 7
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 7
4 - Conditions relatives au contrat 8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 8
5 - Contenu du dossier de consultation 8
6 - Présentation des candidatures et des offres 9
6.1 - Mentions concernant le recueil de données à caractère personnel des candidats 9
6.2 - Recueil et traitement des signalements émis par les lanceurs d’alerte 9
6.3 - Documents à produire 10
6.4 - Présentation des variantes 11
6.5 - Visites sur site 11
6.6 - Usage de matériaux de type nouveau 11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 11
7.1 - Transmission électronique 11
7.2 - Transmission sous support papier 13
8 - Examen des candidatures et des offres 14
8.1 - Sélection des candidatures 14
8.2 - Attribution des marchés 14
8.3 - Suite à donner à la consultation 17
9 - Jours de fermeture du Département 17
10 - Renseignements complémentaires 17
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 17
10.2 - Procédures de recours 17

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Travaux de construction d'un préau et mise en accessibilité du collège de VIERZON

Lieu(x) d'exécution :
41 bis rue Charles Hurvoy
18100 Vierzon

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 12 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS
02	DEMOLITION - FONDATIONS -GROS OEUVRE
03	MENUISERIES INTERIEURES - PLATRERIE
04	FAUX PLAFONDS
05	MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE - SIGNALETIQUE EXTERIEURE
06	REVETEMENTS DE SOLS
07	PEINTURE
08	PLOMBERIE - SANITAIRES
09	ELECTRICITE
10	PLATEFORME ELEVATRICE PMR
11	CHARPENTE METALLIQUE ET BOIS
12	COUVERTURE & BARDAGE

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
33196200-2	Équipement pour handicapés
45214200-2	Travaux de construction de bâtiments scolaires

Lot(s)	Code principal	Description
01	45112500-0	Travaux de terrassement
01	45111291-4	Travaux d'aménagement du terrain
02	45223220-4	Travaux de gros œuvre
02	45111100-9	Travaux de démolition
02	45262210-6	Travaux de fondation
02	45112000-5	Travaux de fouille et de terrassement
03	45421000-4	Travaux de menuiserie
03	45421130-4	Poses de portes et de fenêtres
04	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
05	44316500-3	Serrurerie
05	45316200-7	Installation de matériel de signalisation
06	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
07	45442100-8	Travaux de peinture
08	45330000-9	Travaux de plomberie
08	45332400-7	Travaux d'installation d'appareils sanitaires
09	09310000-5	Électricité
10	42416100-6	Ascenseurs
11	45261100-5	Travaux de charpente
12	45261210-9	Travaux de couverture
12	45262650-2	Travaux de bardage

Opération de travaux : 2026-7661 - Travaux de construction d'un préau et mise en accessibilité du collège de VIERZON (art 11 du RICP)

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Lot(s)	Nomenclature	Libellé
01	00.00	Opérations de travaux
02	00.00	Opérations de travaux
03	00.00	Opérations de travaux
04	00.00	Opérations de travaux
05	00.00	Opérations de travaux
06	00.00	Opérations de travaux
07	00.00	Opérations de travaux
08	00.00	Opérations de travaux
09	00.00	Opérations de travaux
10	00.00	Opérations de travaux
11	00.00	Opérations de travaux
12	00.00	Opérations de travaux

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à hauteur de 30% maximum du montant du marché initial limitées aux travaux pour la construction d'un préau et mise en accessibilité du collège de VIERZON.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
TOUS	Respecter les contraintes architecturales et fonctionnelles de l'ensemble de l'opération : - Respecter les exigences minimales du CCTP ; - Proposer des solutions techniques apportant des économies financières dans la réalisation des travaux et/ou dans l'exploitation de l'ouvrage ; - Être conforme aux réglementations en vigueur ;

	- Remettre une note justifiant de l'incidence sur les autres lots.

La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

AGAURA
PARC COMITEC
RUE JEAN FRANCOIS CHAMPOLLION
18000 BOURGES CEDEX 0

Elle est représentée par : Monsieur Aurélien VACHER.

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

Agence Socotec de Bourges
Bâtiment Euclide
3 rue Charles Durand
18000 Bourges

Tél. : 02 48 24 34 62
Courriel : construction.bourges@socotec.com

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

Le cabinet Verliat
1 rue du champ de foire
18290 Mareuil sur Arnon

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Les plans
- Le Plan Général de Coordination (PGC)
- Le rapport initial du contrôle technique (RICT)
- Diagnostic avant travaux amiante et plomb
- Etude de sol

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Les candidats doivent néanmoins indiquer l'objet de la précédente consultation dans laquelle le Pouvoir adjudicateur pourra récupérer les documents.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Mentions concernant le recueil de données à caractère personnel des candidats

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce dossier de consultation des entreprises. Les informations recueillies permettent :
- aux agents habilités des services départementaux du département du Cher,
*d'analyser votre candidature et votre offre, et notamment d'apprécier votre capacité économique, financière et technique à répondre au présent selon les modalités précisées dans le code de la commande publique, ainsi qu'à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et documents pouvant être demandé aux candidats aux marchés publics,
* de procéder au paiement du marché si votre offre a été retenue ;
- au service de gestion comptable de Bourges de procéder au paiement du marché si votre offre a été retenue,
- au maître d'œuvre chargé de suivre l'exécution du marché le cas échéant.
- aux autorités de contrôle des collectivités territoriales de réaliser leur contrôle. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier. En fournissant les réponses, vous consentez à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus. Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données - Département du Cher - Hôtel du Département - 1 Place Marcel Plaisant - CS n°30322 - 18023 BOURGES CEDEX ou via la rubrique « contact » sur https://www.departement18.fr/. Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la CNIL.

6.2 - Recueil et traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte

Le Département du Cher dispose d'une procédure de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte, prise en application de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 modifiée et du décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 modifié. Cette procédure est accessible sur son site internet : https://www.departement18.fr/Procedure-de-recueil-des-signalements-de-lanceurs-d-alerte.

6.3 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non
Les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée pour engager les candidats	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).
Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) dans un format compatible Microsoft Word, et ses annexes portant acceptation des pièces constitutives du présent marché	Non
L'annexe relative à l'insertion sociale pour le lot 2	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Relevé d'identité bancaire certifié conforme par l'entreprise, daté, signé + indication du numéro de siret.	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.4 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.5 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :
Une visite sur les deux site est conseillée pour tous les lots. Merci de confirmer votre participation à Mme. Anaëlle MORIER au 06 37 71 53 34 ou par mail à anaelle.morier@departement18.fr .
Deux dates de visite sont proposées :
- Jeudi 03 décembre à 14h30
- Jeudi 10 décembre à 14h30

6.6 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :
" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : ..... pendant le délai de .... ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : ..... "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marchespublics.departement18.fr/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Département du Cher
Service de la commande publique
1 place Marcel Plaisant CS n°30322
18023 BOURGES Cedex

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature de l'offre au stade de son dépôtn'est pas obligatoire. Seul le (ou les) attributaire(s) du marché se verra demander par l'acheteur public la signature de l'acte d'engagement, si celui-ci n'a pas été remis signé par le candidat. La signature de l'acte d'engagement emporte la signature de tous les autres documents du marché (pièces techniques, administratives, financières et offre de l'opérateur économique).

Au moment de l'attribution, seront demandés aux opérateurs économiques pressentis comme attributaires :
1. Si l'opérateur économique ne dispose pas d'un certificat de signature qualifié, l'acte d'engagement remis au stade de l'offre n'aura pas été signé ou aura été signé manuscritement. Les actions à réaliser seront les suivantes :

1. Opérateur économique : à la demande de l'acheteur, signature manuscrite de l'acte d'engagement papier et envoi postal à l'acheteur public.
2. Acheteur public : signature manuscrite de l'acte d'engagement reçu, puis numérisation avant notification dématérialisée du marché
2. Si l'opérateur économique dispose d'un certificat de signature qualifié :
Lorsque l'acte d'engagement remis au stade de l'offre n'est pas signé, signé manuscritement ou signé électroniquement au format XAdES ou CAdES, les actions à réaliser seront les suivantes :
1. Opérateur économique : à la demande de l'acheteur, signature électronique de l'acte d'engagement au format PAdES et transmission via le profil acheteur
2. Acheteur public : signature de l'acte d'engagement au format PAdES avant notification dématérialisée du marché
Lorsque l'acte d'engagement remis au stade de l'offre est signé au format PAdES, l'acheteur public signe l'acte d'engagement au format PAdES puis procède à la notification dématérialisée du marché.
* cf. arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019

Une liste de prestataires délivrant des certificats qualifiés est disponible à l'adresse : https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/reglementation/confiance-numerique/la-signature-electronique-dans-le-cadre-des-marches-publics/. Les certificats qualifiés peuvent aussi être délivrés par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.
Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : Jeudi 17 décembre 2026 à 10:00:00

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Moyens humains et matériels affectés à l'opération	20.0
3-Méthodologie d'exécution des prestations	10.0
4-Politique de l'entreprise pour limiter l'impact environnemental dans le cadre de cette opération	10.0

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Moyens humains et matériels affectés à l'opération	15.0
3-Méthodologie d'exécution des prestations	20.0
3.1-Méthodologie d'exécution en site occupé	*10.0*
3.2-Modalités de réalisation des découpes dans les éléments béton des principaux ouvrages du lot	*10.0*
4-Politique de l'entreprise pour limiter l'impact environnemental dans le cadre de cette opération	5.0

Pour le lot n°03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Qualité technique et environnementale des matériaux	20.0
3-Méthodologie d'exécution des prestations	20.0

Pour le lot n°04

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0
2-Moyens humains affectés à l'opération	25.0
3-Politique de l'entreprise pour limiter l'impact environnemental dans le cadre de cette opération	5.0

Pour le lot n°05

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Qualité des matériaux	15.0
3-Méthodologie d'exécution des prestations	20.0
3.1-Méthodologie de pose de l'escalier de la cour basse en site occupé	*10.0*
3.2-Description d'un point singulier de l'opération au choix du candidat	*10.0*
4-Politique de l'entreprise pour limiter l'impact environnemental dans le cadre de cette opération	5.0

Pour le lot n°06

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0
2-Moyens humains affectés à l'opération	20.0
3-Qualité environnementale des matériaux	10.0

Pour le lot n°07

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0
2-Qualité environnementale des peintures intérieures	30.0

Pour le lot n°08

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0
2-Qualité technique des équipements	25.0
3-Politique de l'entreprise pour limiter l'impact environnemental dans le cadre de cette opération	5.0

Pour le lot n°09

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Moyens humains affectés à l'opération	15.0
3-Qualité technique des équipements	20.0
4-Politique de l'entreprise pour limiter l'impact environnemental dans le cadre de cette opération	5.0

Pour le lot n°10

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Suivi en période de garantie de parfait achèvement (GPA) et garantie de bon fonctionnement	10.0
3-Service après-vente	10.0
4-Qualité technique	25.0
5-Politique de l'entreprise pour limiter l'impact environnemental dans le cadre de cette opération	5.0

Pour le lot n°11

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Expérience du candidat au regard de la spécificité des travaux objet du présent marché	10.0
3-Méthodologie d'exécution des prestations	25.0
3-Qualité technique environnementale des bois	5.0

Pour le lot n°12

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0
2-Qualité technique	15.0
3-Expérience du candidat au regard de la spécificité des travaux objet du présent marché	10.0
4-Politique de l'entreprise pour limiter l'impact environnemental dans le cadre de cette opération	5.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer (montant total en € HT figurant à l'acte d'engagement).

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Pour les autres critères, les cadres de mémoire technique précisent le niveau de détail attendu ainsi que les éléments que le candidat doit renseigner et expliciter. Ces cadres ont vocation à guider les candidats dans la rédaction de leur offre afin de permettre une évaluation de leur proposition au regard des critères concernés.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre

rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Si le maître d'ouvrage décide d'engager des négociations, il se réserve le choix de la forme de la négociation par lot : soit uniquement par écrit, soit par une rencontre avec l'ensemble des candidats du lot de manière individuelle. Les négociations pourront porter sur le prix, le délai, les moyens affectés, les techniques prescrites, les variantes ou les tranches optionnelles proposées. D'autres éléments de négociation pourront être envisagés tout en gardant la transparence et le même niveau d'information entre les candidats.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Jours de fermeture du Département

Les services du Département du Cher seront fermés au titre de la réduction du temps de travail les :
Jeudi 24 décembre 2026
Jeudi 31 décembre 2026

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marchespublics.departement18.fr/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02 38 77 59 00
Télécopie : 02 38 53 85 16
Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.telerecours.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé

avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02 38 77 59 00
Télécopie : 02 38 53 85 16
Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.telerecours.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
CCIRAL
DIRECCTE DES PAYS DE LA LOIRE
22 mail PABLO PICASSO
BP 24209
44042 NANTES CEDEX 1